

DELIBERATION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

SITUATION DES AVOCATS EN TURQUIE

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 12 mai 2017

* *

Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale le 12 mai 2017,

RAPPELLE son attachement aux droits de la défense, piliers de la Démocratie et de l'Etat de droit, et déplore les poursuites pénales engagées contre de nombreux avocats en Turquie en vue de les empêcher d'exercer librement leur profession ;

A PU SE CONVAINCRE, à l'occasion des missions d'observation auxquelles il a participé aux côtés d'avocats de différents pays européens, des violations flagrantes aux droits fondamentaux de la défense perpétrées à l'initiative du Gouvernement turc ;

S'INQUIETE des informations qu'il reçoit de nombreux réseaux et organisations qui font état de près de 1 000 avocats turcs poursuivis du chef d'accusation de terrorisme ou d'atteinte à la sûreté de l'Etat et de près de 400 avocats placés en détention depuis la tentative de coup d'Etat de l'été 2016 ;

DENONCE les mesures qui sont prises dans le but manifeste de rendre toujours plus difficile l'exercice des droits de la défense des avocats poursuivis, telles que la délocalisation des procès ou le mépris manifesté par les juridictions saisies à l'égard de leurs conseils ;

S'INSURGE des violations des principes garantis par la Convention européenne des droits de l'Homme et notamment des délais exorbitants de détention provisoire ;

DEMANDE aux autorités turques de mettre un terme à ces violations répétées, de cesser les poursuites engagées contre les avocats dans le seul but de les priver de l'exercice de leur profession et de s'assurer de la libération immédiate de ceux qui ont été placés en détention.

* *

Fait à Paris le 12 mai 2017